



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 6 septembre 2022 à 19h00**

Date de la convocation :  
23 août 2022

Date d'affichage :  
23 août 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

**Présents** : Mmes Nadine SAVIN, Clémentine BOREL (arrivée à 19 h 15), Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Alizée BRUNET, Nathalie PINTO et Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF (arrivée à 19 h 5), Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Christophe MOYNE ,

**Absents excusés** : Muriel Munck, pouvoir à Didier ALBAN - Lionel Desfarges, pouvoir à Nadine Savin - Sylvie Permezel, pouvoir à Lemoine Gilles - Grégory Girones, pouvoir à Clémentine Borel

**Absente** : Sandrine JOSEPH

**Secrétaire de séance** : Gilles LEMOINE

**Questions diverses :**

**Christophe Moyne** : Numéro de téléphone de la mairie sur Internet correspond à celui du restaurant scolaire

**Clémentine Borel** : Chemin du Plumeret , ou en est-on sur la circulation des vélos ?

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du conseil du 05 juillet 2022
2. Fond de concours auprès de la CCDSV pour le parking de Co-voiturage
3. Décision modificative N° 1 pour ajustement des intérêts d'emprunt et adaptation du FPIC
4. Convention d'occupation d'un terrain nu (ZC 48) par l'entreprise « Filao Elagage et Paysage »
5. Modification des limites d'agglomération route de Toussieux (RD 28 F)
6. Convention pour mise en accessibilité des arrêts de bus route de Toussieux pour les arrêts carrefour de la boîte aux lettres et les bruyères.
7. Point sur l'exécuté budgétaire
8. Compte rendu des commissions et syndicats
9. Questions diverses
10. Informations diverses

**1 – Validation du Compte rendu du conseil du 05-07-2022**

Les horaires d'ouverture de la mairie sont de 13 h 30 à 17 h 00 et non pas à partir de 13 h00.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

**2 - Mobilités - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Sainte Euphémie pour la réalisation d'un parking de covoiturage**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.)

Monsieur le Maire, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de transports.

L'offre de mobilité sur le territoire va prochainement évoluer, notamment grâce à des outils de planification du territoire, comme le Plan Climat Air Énergie, le Schéma Directeur des Modes Actifs ou encore le Plan de Mobilité Simplifié, ainsi que par l'arrivée prochaine du BHNS entre Trévoux et Lyon.

La création de parkings de covoiturage sur le territoire permet aujourd'hui de positionner la voiture comme un mode de transport complémentaire à d'autres modes.

Dans cette optique, la CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours pour la réalisation de parking de covoiturage. Le taux d'aide est égal à 50% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 k€ HT.

Dans ce contexte, la commune de Sainte Euphémie aménage un parking de covoiturage de 51 places, situé rue de la mairie.

Afin d'installer un abri du covoitureur, plusieurs devis ont été demandés, l'entreprise retenue fournit une prestation complète comprenant la dalle béton pour l'abri et le rac à vélo ainsi que l'abri pour un montant hors taxe de 6153 €. Le plan de financement est modifié en conséquence.

La délibération 2022 - 42 prise lors du conseil du 5 juillet 2022 est supprimée.

Ce nouveau plan de financement permettra de solliciter le fond de concours à la CCDSV.

La délibération doit tenir compte de l'article 118 de la loi climat d'août 2021 spécifiant l'obligation d'équiper d'une borne électrique le parking de covoiturage au 1 janvier 2025 sauf si des travaux importants d'adaptation du réseau électrique sont nécessaires.

Dépenses e HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Levé topographique+ bornage	2 020 €	Département	28 841 €	27,63%	Aménagement d'un équipement de proximité ; Subv notifiée
Maîtrise d'œuvre	3 282 €	Etat (DSIL)	18 584 €	17,81%	Aménagement de l'espace public - subv notifiée
Travaux pour création parking	92 919 €	CCDSV	36 070 €	34.6 %	Fond de concours
Achat et pose d'un abri	6 153 €	Auto-financement	20 880 €	20 %	
total	104 374 €		104 374 €	100,00%	

Conformément aux critères d'éligibilité, le projet comprend

- Une plate-forme de places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec des zones de stationnement en matériaux perméables,
- Une place pour les personnes à mobilité réduite,
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement,
- Un système d'éclairage public pour, la zone des places « PMR » et les circulations piétonnes,
- Un cheminement matérialisé pour les piétons, avec un balisage,
- Un portique à l'entrée adapté au gabarit des véhicules légers,
- Un rac à vélo
- Un abri pour les covoitureurs
- Plusieurs poubelles fixes.

**Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 2 juin concernant la possibilité d'obtenir un fond de concours,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **Sollicite une aide financière auprès de la CCDSV dans le cadre d'une demande de fond de concours d'un montant de 36 070 € sur la base du plan de financement ci-dessus.**
- **Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette demande.**

3 – Décision modificative pour ajustement des intérêts d'emprunt et adaptation du FPIC

**Section de fonctionnement** - Notre participation F P I C a été fixée à 8241,00 € pour un budget de 7500,00 € au compte 014 / 739223 il est donc nécessaire de compléter ce compte de 800,00 €

- Le chapitre 66 / 66111 doit être abondé de 1000, 00 € pour régler la part des intérêts de l'emprunt souscrit en 2022.

**Section d'investissement** - Le chapitre 16/ 1641 doit être abondé de 3750 € pour régler la tombée en capital de l'emprunt souscrit en 2022

Section Investissement					
CPTE	Dépenses		CPTE	Recettes	
020	Dépenses Imprévues	-3 750,00 €	16/1641	Rembt d'emprunt	3 750,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-3 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 750,00 €</b>
Section Fonctionnement					
CPTE	Dépenses		CPTE	Recettes	
022	Dépenses imprévues	-1 800,00 €	66 / 66111	Charges financières	1 000,00 €
			014/ 739223	F P I C	800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-1 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 800,00 €</b>

**Après en avoir échangé, le conseil municipal valide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés la décision modificative numéro 1 comme présentée ci-dessus.**

#### 4 Convention d'occupation de terrain nu par l'entreprise « Filao Elagage et paysage »

Le terrain cadastré ZC 48 situé aux bruyères appartient à la commune de Sainte Euphémie.

Ce terrain est en friche et fait l'objet de nombreux dépôts sauvages. L'entreprise « Filao Elagage et Paysage » recherche un terrain d'environ 1500m<sup>2</sup> pour son activité. Ce terrain sera borné et la partie bornée sera louée à l'entreprise FILAO Elagage et Paysage. L'entreprise clôturera ce terrain et le défrichera.

Ce terrain sera utilisé pour entreposer :

- Des feuilles et petits déchets végétaux en vue de faire du terreau
- Du bois de coupe (bois de chauffage)
- Des copeaux de végétaux

Le montant du loyer est de 300 € à l'année.

Chacun a reçu un exemplaire de la convention d'occupation temporaire qui prévoit une occupation pendant 3 ans, reconductible 2 ans .

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Valide la convention d'occupation de terrain nu par l'entreprise « Filao Elagage et Paysage » pour une durée de 3 ans reconductible 2 ans**
- **Valide le montant de la location de 300 €**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention**

#### 5- Convention pour mise en accessibilité des arrêts de bus route de Toussieux pour les arrêts « boîte aux lettres » et « Bruyères »

La communauté de communes met aux normes d'accessibilité les deux arrêts de bus de la route de Toussieux.

Ces deux arrêts font partie du programme de mise aux normes de la CCDSV.

Des subventions de l'état ont été obtenues à condition que les travaux soient réalisés rapidement ;

##### **Arrêt de bus de la boîte aux lettres :**

L'arrêt dans le sens Trévoux route de Reyrieux est déporté en bout de la route de Toussieux à l'intérieur du haricot matérialisant l'intersection.

Les voitures seront obligées d'attendre derrière le bus qui sera arrêté pour réaliser son service

##### **Arrêt de bus à hauteur du 495 Route de Toussieux : «Bruyères »**

Une écluse est créée ; le fossé sera busé . La vitesse sera limitée à 30 Km/h sur cette portion.

Pour la réalisation de l'écluse la route de Toussieux sera passée en agglomération entre le **PR 1+900. Jusqu'au PR 2+570 (RD 66 F)** .

Le reste de la rue reste à 50 Km /h.

Une convention (jointe à l'ordre du jour) est réalisée entre le Conseil Départemental de l'Ain, la Communauté de Communes Dombes Saone Vallée et la Commune de Sainte Euphémie pour définir les rôles de chacun ...

Mme Chantal LESPINASSE prend la parole pour nous faire part de ses inquiétudes. Elle évoque le fait qu'une concertation plus en amont aurait permis de décaler l'abri bus sur une zone plus déserte. Elle souhaite que certains points liés à la protection de sa maison soient évoqués lors de la prochaine réunion de chantier.

Emmanuel Geniquet souligne que la mise aux normes d'accessibilité est réalisée sur l'emplacement de l'arrêt de bus existant. Il explique également que cet équipement a vocation à sécuriser les enfants prenant les bus.

Monsieur le maire explique que la pose d'un quai bus le long de sa maison va éloigner le passage des véhicules de sa maison. Il précise également que pour la sortie de sa propriété, la distance entre le portail et la voie de circulation sera plus importante du fait de la largeur du quai bus.

Monsieur le Maire précise qu'une bordure type P1 sera installée entre le mur de sa maison et le quai bus afin de protéger le mur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **De valider la convention définissant les rôles du département de l'Ain, de la CCDSV et de la commune de Sainte Euphémie**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire , à signer ladite convention.**

#### 6 – Modification des limites d'agglomération route de Toussieux (RD 66F )

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que pour réaliser les travaux de mises aux normes d'accessibilité des arrêts de bus « boîte aux lettres » et « Bruyères » sur la route de Toussieux (RD 66 F), il est nécessaire de passer cette voirie en agglomération du PR 1+900. Jusqu'au PR 2+570 (RD 66 F) .

Il est proposé aux membres du conseil de valider les nouveaux points kilométriques qui entrent en compte dans le calcul de certaines dotations.

**Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de passer en agglomération la RD 66 F (route de Toussieux) selon les limites suivantes :**

**A partir du PR 1+900. Jusqu'au PR 2+570 (RD 66 F).**

#### 7 – Point sur l'exécuté budgétaire

##### Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement se monte à 491 K€ soit 48.3 % du budget en avance par rapport aux dépenses 2021 .

Chapitre (charges à caractère général) est particulièrement concerné avec les charges de fournitures et d'entretien à contenir d'ici la fin de l'année

Le chapitre 12 (charges de personnel) reste dans le budget. Surveiller particulièrement avec l'augmentation du point d'indice au 01-07-2022 et l'impact de l'augmentation du SMIC. Un point sera fait à chaque fin de mois

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est conforme au budget

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 496 K€ soit 48.7 % des recettes attendues.

Conforme à l'avancement des travaux et des encaissements des dotations

##### Investissement

Dépenses conformes à l'exécution des travaux avec un réalisé à 436 495 € soit 43.8 % du budget

Recette réalisée à hauteur de 361 548 € soit 36.3 % du budget. Courant août le FCTVA pour 48 K€ et une participation de la CCDSV pour les arrêts Bus rue de la Mairie pour 8,5 K€ ont été enregistrés.

Gilles Lemoine précise qu'une étude est en cours pour apprécier les coûts relatifs au restaurant scolaire et à la salle polyvalente et proposera lors d'un prochain conseil les résultats de cette étude.

#### 8- Compte rendu de commissions et syndicats

##### Commission travaux

Le cabinet d'étude « Aintégra » est venu prendre la mesure du projet pour caler les questions en suspens

Périmètre concerné – piste cyclable ou simple cheminement doux - type de bordure

Un avant-projet sera réalisé et travailler lors d'une prochaine réunion courant septembre

Deux abri bus seront remplacés sur la route de Toussieux.

3 devis ont été faits. L'entreprise Signal 71 est retenu pour la fourniture et la pose de ces deux abris.

## 8 Questions diverses

### Christophe Moyne

Lorsque l'on va sur internet le N° tél de la mairie à joindre est celui du restaurant scolaire ?

Un compte sur Google a été créé et une demande de modification a été faite sans succès à ce jour. Une relance sera faite.

### Clémentine Borel

Circulation sur le chemin du plumeret entre voitures et vélos ?

Les communes de Frans et Sainte-Euphémie se sont investies pour améliorer la cyclabilité de ce chemin.

Plusieurs actions ont été mises en place ou sont en cours :

- Passage en sens unique (mis en place). - Curage des fossés (mis en place).
- Marquage au sol de la bande cyclable (devis en cours pour une réalisation à l'automne 2022).
- Intégration du chemin au schéma cyclable (horizon 2023).

## 9 informations diverses

Subvention DETR attribuée de 4000 € pour le remplacement de la clôture de l'école.

Le remplacement aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Subvention DETR de 45 981 € attribuée de la création d'un cheminement doux sur la RD 28 F (route de Trévoux)

### Maisons fissurées

D'après la sous-préfecture de Nantua, la déclaration de catastrophe naturelle est à faire sur une année complète.

La mairie fera donc la déclaration en janvier 2023.

### Centre de loisirs et Périscolaires

Le centre de loisirs a été actif du 07/07 au 05/08/2022. Un bon fonctionnement.

En moyenne 25 à 30 enfants par jour.

PEGASE a procédé à l'augmentation de ses tarifs au 1er septembre 2022 pour le périscolaire, les mercredis et les vacances. Devant une situation financière délicate, PEGASE va faire un appel aux dons.

Pour l'école :

La rentrée s'est bien déroulée. Nous accueillons 152 élèves répartis :

Mme GUILLOT : 13 PS et 11 MS = 24 - Mme SOLADIE : 10 MS et 14 GS = 24

Mme BRIVET : 17 CP et 9 CE1 = 26 - Mme HERITIER : 11 CE1 et 17 CE2 = 28

Mme MICHON : 26 CM1 - Mme CLEMENCON : 24 CM2

Arrivée de Mme Sonia ALSAN – ATSEM – pour la classe de Mme SOLLADIE MS/GS, en remplacement de Mme Cathy MICHELON

Pendant les vacances, nous avons effectué la réfection des sanitaires garçons (peinture refaite).

L'espace culturel et intercommunal a adressé un courrier aux établissements scolaires concernant une opération « Mon voyage à la Passerelle ». Cette opération est prévue pour 2 classes par école et sur une journée.

Faire découvrir les espaces culturels et participer à des animations.

Cette offre est faite conjointement par le Pays d'Art et d'Histoire, la médiathèque intercommunale et le cinéma la Passerelle. Pour le déplacement de nos classes, la CCDSV prend en charge le transport.

« Nettoyons la nature » aura lieu le 08/10, nous avons transmis l'info à Mme HERITIER pour diffusion auprès des enfants et des parents.

Retour sur le Forum des associations : les participants étaient satisfaits de l'organisation et de la fréquentation.

Un apéritif convivial a clos cette manifestation.

Nadine Savin fournit les informations suivantes :

- Forum des associations et Nouveaux arrivants se sont déroulés avec succès . Le moment de convivialité en fin de forum a été très apprécié et permet d'échanger entre associations.
- Aire de jeux pour les enfants. Les nouveaux jeux arrivent lundi 19 septembre la terre récupérée sera répartie sur les parties basses du terrain communal.

- Marché : Certains forains se sont retirés la première semaine d’Août. De nouveaux forains s’installent pour relancer notre marché.
    - o Producteurs primeurs de Lucenay
    - o Poissonnier »la grotte aux coquillages » à compter du 14 -09
    - o Une nouvelle fromagère à compter du 14-09
    - o Un comptoir italien (charcuterie italienne – pâtes fraîches, ...)
    - o Marchants de vêtements
- Il nous reste à trouver un boucher
- Journée Village propre organisée samedi 8 octobre 2022

**Actualités :**

Journées européennes du patrimoine 17 et 18/09 comprenant la visite de la Tour et de l’abri du randonneur et une exposition sur le pisé.

Brocante-le 18/09

Réunion du calendrier des manifestations le 7/10 à 19 H.

Journée Village Propre samedi 8-10-2022 – rendez-vous à 9 h 00 à la buvette

Marche gourmande le 9/10

CCDSV : présentation du projet de rond-point en haut de Préondes pour l’accès au futur collège

**Prochaines réunions**

CCDSV : Réserver le jeudi 20 octobre en après-midi pour un séminaire de l’ensemble des 19 communes

CCDSV : Environnement PCAET le 29-09-2022 à 18 h 30

Commission Urbanisme : jeudi 8 septembre 2022

**Prochain conseil municipal : lundi 10 octobre 2022**